



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU MERCREDI 05 MAI 2021

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU R.I. DE LA CDA

Conformément à l'article 4 Alinéa 2 du Règlement intérieur et après étude de la situation, la section procède à l'application du Règlement Intérieur pour M. BONAZZI Marcellino.

Rappel :

Si un arbitre s'avère indisponible avant la fin de la saison, il doit tout mettre en œuvre pour être observé par tous les observateurs au moins une fois. A défaut, la CDA statuera et prendra la décision qui lui semble la plus juste et la plus appropriée pour maintenir l'intégrité du classement

La rétrogradation administrative est appliquée à l'Arbitre Départemental ou à l'Arbitre Assistant Départemental, qui au cours de sa saison sportive, n'a pas rassemblé l'ensemble des critères définis à l'article 4.2. Alinéa b). A l'issue de l'arrêt du classement des Arbitres, la CDA prend une décision pour les Arbitres n'ayant pas satisfait aux différents moyens d'évaluation.

Sur la saison 2018/2019, M. BONAZZI Marcellino était indisponible du 28/10/2018 au 30/06/2019 et n'a pas pu être complètement observé et évalué ;

Sur la saison 2019/2020, M. BONAZZI Marcellino était indisponible du 18/09/2019 au 31/08/2020 et n'a pas pu être complètement observé et évalué ;

Sur la saison 2020/2021, M. BONAZZI Marcellino était indisponible du 16/09/2020 au 01/11/2020 et n'a pas pu être observé et évalué ;

Les indisponibilités récurrentes de M. BONAZZI Marcellino ne lui ont pas permis d'être évalué sur ces 3 dernières années, en conséquence, la CDA fait application du règlement intérieur et déclare la rétrogradation administrative de M. BONAZZI Marcellino dans le groupe D2 à l'issue de la saison 2020/2021.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 21h00.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS